

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200622_05

Séance du 22 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de la convocation :

15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absente excusée : Carmen VALLET (procuration donnée à Anne-Marie MIVELLE)

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'espace numérique de travail « ECLAT-BFC »

M. le Maire fait part d'une proposition d'adhésion à la Centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le déploiement de l'espace numérique de travail (ENT) ECLAT-BFC.

L'ENT permettra d'avoir une interface numérique unifiée à l'échelle de toute l'école pour les relations entre l'école, les familles, la commune et le centre périscolaire.

Le coût, pris en charge par la Commune, est le suivant pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Mise en œuvre du service (1^{ère} année) : 30,42 € HT
- Fourniture du service ENT : 0,51 € HT/élève

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à la centrale d'achat de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- décide de déployer l'espace numérique de travail ECLAT-BFC pour l'école des Barbouillons à compter du 1^{er} septembre 2020 grâce aux services proposés par l'entreprise KOSMOS SAS dans le cadre du marché conclu par la centrale d'achat ;
- donne son accord pour la prise en charge financière annuelle de ce service, conformément aux tarifs prévus dans le marché n°M_2019-11804M0059 de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE